



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.642/4



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

8 juin 2026
Français
Original : Anglais

12^{ème} Réunion des correspondants nationaux du Post-2020 SAPBIO

Vidéoconférence, 16 juin 2026

Point 4 de l'ordre du jour : Projet d'ensemble d'indicateurs pour l'évaluation de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO dans le contexte méditerranéen, y compris leur alignement avec le Cadre mondial pour la biodiversité

4.1. Correspondance des objectifs du Post-2020 SAPBIO avec les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF)

Analyse comparative du cadre de suivi du GBF de la CDB et du cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO

Note du Secrétariat

1. Comme prévu dans le Post-2020 SAPBIO¹ (Décision IG.25/11 de la CdP22²) et comme demandé par la CdP23 (Décision IG.26/5³), le SPA/RAC a réalisé l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO afin de garantir l'atteinte des objectifs du Post-2020 SAPBIO d'ici 2030.
2. Pour entreprendre l'évaluation à mi-parcours en se concentrant sur les activités de démarrage, comme indiqué à l'annexe III du Post-2020 SAPBIO, un cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO, tel que prévu par l'action 34 sur le suivi du Post-2020 SAPBIO, a été élaboré. La CdP24 a pris note du cadre de suivi qui guidera le Secrétariat (SPA/RAC) et les Parties contractantes dans la réalisation des évaluations des résultats attendus, respectivement en 2027 et 2030, en étroite interaction avec le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour garantir l'alignement et la cohérence.
3. La CdP24 a invité le SPA/RAC à utiliser les indicateurs du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal s'ils sont pertinents et applicables, ou à élaborer des indicateurs spécifiques à la région pour le cadre de suivi de l'évaluation de la mise en œuvre collective du Post-2020 SAPBIO en 2026, en étroite consultation avec les Correspondants nationaux de la Post-2020 SAPBIO et avec leur approbation, pour être utilisés dans l'évaluation de la mise en œuvre collective de Post-2020 SAPBIO en 2027 et 2030.
4. Le présent document vise à acquérir une compréhension approfondie de la relation entre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF de la CDB) et [les systèmes de suivi du Post-2020 SAPBIO](#). Les résultats serviront première étape dans l'affinement du cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO, en identifiant les indicateurs pertinents pour évaluer la mise en œuvre collective de Post-2020 SAPBIO, en se concentrant sur l'évaluation des progrès vers les résultats attendus pour 2027 et 2030.

1. _____

1. ¹https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_splibio/post_2020_splibio.pdf

2. ²https://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_cop/cop22/decision_25.11_en.pdf

3. ³https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/44718/23ig26_22_2605_eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Liste des tableaux

Tableau 3.1 Comparaison entre les cibles fixées par le Post-2020 SAPBIO et le GBF de la CDB

Tableau 3.2 Indicateurs du GBF de la CDB qui sont liés aux cibles du GBF de la CDB ayant des cibles correspondantes dans le Post-2020 SAPBIO

Tableau 3.3 Relations entre les actions et les cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO

1. Approche méthodologique

1. L'objectif principal de ce rapport est d'identifier les relations entre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF de la CDB) et les systèmes de suivi du Post-2020 SAPBIO, comme point de départ pour l'élaboration d'un cadre de suivi complet du Post-2020 SAPBIO.

5. Une analyse documentaire approfondie du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF de la CDB) et de Post-2020 SAPBIO commencera par examiner les relations entre les buts et cibles fixés aux niveaux mondial et méditerranéen. Elle analysera ensuite les indicateurs des cibles communes ou se chevauchant, y compris la pertinence de chaque indicateur, les exigences méthodologiques, les sources de données associées et les mécanismes de rapport mondiaux existants. L'analyse évaluera également les indicateurs de performance des actions dans les deux systèmes. Les résultats (rapport provisoire) seront discutés avec le SPA/RAC, et le document initial sera révisé en conséquence.

2. Analyse comparative entre le GBF de la CDB et le cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO

6. L'épine dorsale du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF de la CDB) se compose de cibles à atteindre dans un délai de dix ans. Plus précisément, le GBF de la CDB définit quatre objectifs globaux et 23 cibles mondiales de biodiversité à atteindre d'ici 2030, tout en traçant la voie vers quatre objectifs à long terme pour 2050. La Post-2020 SAPBIO établit trois buts et 27 cibles. Cependant, contrairement au GBF de la CDB, la Post-2020 SAPBIO définit également 42 actions à mettre en œuvre au niveau opérationnel pour atteindre ses cibles et buts.

7. Le cadre de suivi du GBF de la CDB repose sur des indicateurs liés à des cibles spécifiques. Par conséquent, ces indicateurs permettent principalement de mesurer les progrès vers l'atteinte de ces cibles, servant d'indicateurs dits « de réalisation ». Ainsi, comme première étape de l'analyse comparative entre les stratégies mondiales et méditerranéennes en matière de biodiversité, il est important de commencer par comparer les cibles. Cela servira de premier filtre pour déterminer quels indicateurs du GBF de la CDB peuvent être adaptés pour une utilisation pour le Post-2020 SAPBIO.

2.1. Comparaison au niveau des cibles fixées

8. Le tableau de comparaison (tableau 3.1) aligne systématiquement les cibles du Post-2020 SAPBIO avec les cibles correspondantes du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF de la CDB). Le tableau met en évidence les domaines de fort alignement ainsi que ceux où une correspondance directe manque.

9. Globalement, l'analyse démontre un chevauchement thématique substantiel entre la stratégie méditerranéenne et le cadre mondial, en particulier sur les thèmes écologiques, l'action 12 (Restauration) et les thèmes de capacité, tout en révélant également des priorités régionales uniques, telles que l'emploi public dans la conservation de la biodiversité et les mécanismes de gouvernance détaillés, qui peuvent nécessiter une intégration supplémentaire dans les cibles mondiales ou des mesures de mise en œuvre régionales spécifiques.

10. Plus précisément, la plupart des cibles du Post-2020 SAPBIO sont axées sur la protection des espèces, la restauration des écosystèmes, le contrôle de la pollution, les aires protégées et l'utilisation durable, et s'alignent étroitement sur des cibles spécifiques du GBF de la CDB – en particulier celles relatives à la restauration (cible 2 du GBF de la CDB), à la conservation basée sur les aires (cible 3), à la réduction de la pollution (cible 7) et à la gestion des ressources (cibles 5, 9, 10). Les questions transversales comme l'action 13 (changement climatique), le partage des connaissances, le financement durable, l'intégration et la coopération sont également bien alignées, spécifiquement sur les cibles du GBF concernant la résilience climatique (cible 8), l'accès aux connaissances (cible 21), le renforcement des capacités et la coopération (cible 20), le financement (cible 19) et l'intégration dans la prise de décision (cible 14).

11. Cependant, plusieurs cibles du Post-2020 SAPBIO, en particulier celles traitant de la gouvernance, de la conformité, de l'évaluation post-2020, du développement des capacités pour la mise en œuvre du Post-2020

SAPBIO, de l'emploi et de mécanismes nationaux spécifiques, n'ont pas de contreparties directes dans le GBF. La cible liée à l'IMAP ou au Bon état écologique (GES) dans le cadre de l'EcAp ne peut être que liée indirectement à certaines cibles du GBF de la CDB, car il n'y a pas de mention spécifique de l'IMAP dans le cadre mondial. Ces relations doivent être prises en compte lors de l'affinement des indicateurs appropriés pour la Post-2020 SAPBIO. À cet égard, les lacunes identifiées indiquent des domaines uniques au contexte méditerranéen ou reflètent des processus plus implicites dans le cadre général du GBF plutôt qu'énoncés explicitement en tant que cibles individuelles.

Tableau 2.1 Comparaison entre les cibles fixées par le Post-2020 SAPBIO et le GBF de la CDB

Cibles de Post-2020 SAPBIO	Cibles correspondantes du GBF de la CDB
Cible 1.1. sur les pressions spécifiques et urgentes pesant sur les espèces et habitats protégés	Cible 4 – Enrayer l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits entre l'homme et la faune
Cible 1.2. sur les espèces exotiques envahissantes, le partage de bases de données et le contrôle des voies d'introduction, et les impacts dans les zones les plus vulnérables	Cible 6 – Réduire de 50 % l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et minimiser leur impact
Cible 1.3. sur le contrôle de la pollution, en particulier les plastiques, les fuites de nutriments et le bruit	Cible 7 – Réduire la pollution à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité
Cible 1.4. sur les systèmes efficaces d'AMPC (Aires Marines et Côtières Protégées) et d'AEMC (Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone)	Cible 3 – Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers
Cible 1.5. sur les zones avec des niveaux de protection renforcés	
Cible 1.6. sur la restauration des écosystèmes, principalement ceux ayant la plus grande pertinence et le plus grand potentiel	Cible 2 – Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés
Cible 1.7. sur l'atteinte du Bon État Écologique (BEE)	<p><i>Peut être liée indirectement à plusieurs cibles, bien que le GES ne soit pas spécifiquement mentionné.</i></p> <p>Cible 1 -- Planifier et gérer toutes les zones pour réduire la perte de biodiversité</p> <p>Cible 2 - Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés</p> <p>Cible 4 -- Faire cesser l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et gérer les conflits homme-faune</p> <p>Cible 5 - Assurer une récolte et un commerce sûrs, légaux et durables des espèces sauvages</p> <p>Cible 6 - Réduire de 50 % l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et minimiser leur impact</p> <p>Cible 7 - Réduire la pollution à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité</p>

Cibles de Post-2020 SAPBIO	Cibles correspondantes du GBF de la CDB
Cible 1.8. sur l'action 13. Changement climatique atténuation, adaptation et solutions fondées sur la nature	Cible 8 – Minimiser les impacts de l'action 13 du changement climatique sur la biodiversité et renforcer la résilience
Cible 2.1. sur la distribution et le statut des espèces protégées par le Protocole SPA/BD	Cible 21 – Garantir que les connaissances sont disponibles et accessibles pour guider les actions en faveur de la biodiversité
Cible 2.2. sur la cartographie des fonds marins, le statut et l'intégrité des habitats menacés	
Cible 2.3. sur le partage des connaissances (Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité)	
Cible 2.4. sur l'arrêt des prises accessoires et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)	Cible 10 – Améliorer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la foresterie
Cible 2.5. sur la pêche à petite échelle (professionnelle, récréative), en particulier dans les AMP	
Cible 2.6. sur une aquaculture durable et respectueuse de la biodiversité	
Cible 2.7. sur l'approche écosystémique et la planification spatiale marine et côtière	Cible 1 – Planifier et gérer toutes les zones pour réduire la perte de biodiversité
Cible 2.8. sur l'intégration intersectorielle, y compris le tourisme, l'exploitation minière, l'énergie	Cible 14 – Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux
Cible 2.9. sur le renforcement de la gouvernance, de la conformité et de la participation des parties prenantes	–
Cible 3.1. sur le raffinement et la conformité totale à l'IMAP (Programme intégré de suivi et d'évaluation)	<i>Peut être liée indirectement à plusieurs cibles, bien que l'IMAP ne soit pas spécifiquement mentionné.</i> Cible 20 -- Renforcer le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité Cible 21 – Garantir que les connaissances sont disponibles et accessibles pour guider les actions en faveur de la biodiversité
Cible 3.2. sur les mécanismes d'évaluation et de rapportage du Post-2020 SAPBIO	–
Cible 3.3. Moyens pour les mécanismes d'évaluation	–

Cibles de Post-2020 SAPBIO	Cibles correspondantes du GBF de la CDB
Cible 3.4. sur le développement des capacités (pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO)	–
Cible 3.5. sur le réseautage et le partage des connaissances (EEE, espèces migratrices, AMP, BEE...)	Cible 21 – Garantir que les connaissances sont disponibles et accessibles pour guider les actions en faveur de la biodiversité
Cible 3.6. sur la sensibilisation, ciblant les décideurs, les médias et le grand public	
Cible 3.7. sur l'intégration de la biodiversité marine dans les programmes scolaires, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle	
Cible 3.8. sur l'emploi, notamment public, en relation directe avec la conservation de la biodiversité	–
Cible 3.9. sur le financement durable, les engagements nationaux et les sources innovantes	Cible 19 – Mobiliser 200 milliards par an pour la biodiversité de toutes les sources, dont 30 milliards par le biais du financement international
Cible 3.10. sur la coopération internationale et l'augmentation des flux financiers Nord-Sud	Cible 19 – Mobiliser 200 milliards par an pour la biodiversité de toutes les sources, dont 30 milliards par le biais du financement international Cible 20 – Renforcer le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique pour la biodiversité

2.2. Comparaison entre les indicateurs liés aux cibles

12. Le cadre de suivi proposé pour la Post-2020 SAPBIO se concentre principalement sur les 42 actions identifiées, tandis que l'atteinte de ses 27 cibles n'a pas encore été abordée.

13. Comme déjà souligné, le cadre de suivi du GBF de la CDB se concentre sur des indicateurs liés à des cibles spécifiques, en tant que mesures de la réalisation ou des résultats souhaités. Le cadre ne définit pas d'actions, ce qui illustre comment, ou par quelles étapes concrètes, les cibles peuvent être atteintes. Par conséquent, à ce stade, il n'est possible d'identifier que des indicateurs candidats liés aux cibles ou « indicateurs de réalisation » du GBF de la CDB, qui peuvent être davantage élaborés pour développer des indicateurs plus adaptés aux cibles de la Post-2020 SAPBIO.

14. À ce stade, il est important de noter que l'atteinte des cibles nécessite généralement une période plus longue, alors que la mise en œuvre des actions peut souvent être à court terme. En conséquence, les indicateurs de cibles sont plus utiles pour mesurer les progrès vers l'atteinte à la fin d'une période stratégique, tandis que les « indicateurs de performance » sont mieux adaptés pour évaluer les progrès au niveau des actions à mi-parcours ou sur des périodes plus courtes.

15. Le cadre de suivi du GBF de la CDB utilise trois groupes d'indicateurs : indicateurs phares, indicateurs composants et indicateurs complémentaires. Les indicateurs phares désignent un ensemble fondamental de mesures de haut niveau qui englobent les buts et cibles larges du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ces indicateurs sont destinés à être utilisés pour la planification et le suivi

des progrès aux niveaux national, régional et mondial et ont été validés par les Parties à la Convention. Les indicateurs composants sont définis comme un ensemble facultatif d'indicateurs supplémentaires qui, combinés aux indicateurs phares, couvrent des aspects spécifiques des buts et cibles du cadre. Ils peuvent être appliqués à différentes échelles géographiques, y compris mondiale, régionale, nationale et infranationale. Les indicateurs complémentaires fournissent un autre ensemble facultatif de mesures conçues pour faciliter l'analyse thématique ou détaillée de chaque but et cible, également applicables à plusieurs niveaux, du mondial à l'infranational.

Tableau 2.2 fournit un aperçu comparatif des indicateurs du GBF de la CDB liés à des cibles spécifiques – classés en indicateurs phares, composants et complémentaires – qui peuvent être associés à des cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO. Cette cartographie tabulaire illustre combien et quels types d'indicateurs du GBF de la CDB sont suggérés pour suivre les progrès sous chaque cible de niveau méditerranéen, fournissant ainsi une clarté sur la couverture des indicateurs et mettant en évidence les chevauchements entre les cadres mondial et régional. Comme déjà expliqué dans le tableau 3.1, plusieurs cibles de la Post-2020 SAPBIO ne sont pas couvertes par les cibles du GBF de la CDB ; par conséquent, il n'y a pas d'indicateurs pertinents du GBF de la CDB qui peuvent être associés à ces cibles.

Tableau 2.2 Indicateurs du GBF de la CDB qui sont liés aux cibles du GBF de la CDB ayant des cibles correspondantes dans le Post-2020 SAPBIO

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
<p>Cible 1.1. sur les pressions spécifiques et urgentes pesant sur les espèces et habitats protégés</p>	<p>Indicateur phare ou binaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>A.3 Indice de la Liste rouge</i> • <i>A.4 Proportion de populations d'espèces avec une taille de population efficace > 500</i> <p>Indicateur de composante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indice Planète Vivante - Nombre de ressources génétiques végétales et animales conservées dans des installations de conservation à moyen ou long terme - Tendances de la gestion efficace et durable des conflits homme-faune et de la coexistence - Indice du statut de conservation des espèces (Green Status) - Le statut de conservation des espèces inscrites aux annexes de la CITES s'est stabilisé ou amélioré <p>Indicateur complémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Métrique de réduction des menaces et de restauration des espèces - Évolution du statut des espèces évolutivement distinctes et mondialement menacées (indice EDGE) - Pourcentage d'espèces menacées dont le statut s'améliore - Nombre d'accords dérivés de la CMS - Proportion de races locales classées comme étant menacées d'extinction - Indice de la Liste rouge (parents sauvages des animaux domestiqués) - Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes
<p>Cible 1.2. sur les espèces exotiques envahissantes, partage de bases de données, contrôle des voies d'introduction et impacts dans les zones les plus vulnérables</p>	<p>Indicateur phare ou binaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6.1 Taux d'établissement des espèces exotiques envahissantes <p>Indicateur de composante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'impact des espèces envahissantes et taux d'impact - Taux de propagation des espèces exotiques envahissantes - Nombre d'événements d'introduction d'espèces exotiques envahissantes <p>Indicateur complémentaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espèces exotiques envahissantes sur les listes nationales selon le Registre mondial des espèces introduites et envahissantes

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	<ul style="list-style-type: none"> - Tendances de l'abondance, de l'occurrence temporelle et de la distribution spatiale des espèces non indigènes, particulièrement envahissantes, notamment dans les zones à risque (par rapport aux principaux vecteurs et voies de propagation de ces espèces) - Indice de la Liste rouge (impacts des espèces exotiques envahissantes)
<p>Cible 1.3. sur le contrôle de la pollution, en particulier plastiques, fuites de nutriments et bruit</p>	<p>Indicateur phare ou binaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7.1 Indice de potentiel d'eutrophisation côtière - 7.2 Concentration environnementale de pesticides <p>Indicateur de composante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'engrais - Proportion des eaux usées domestiques et industrielles traitées en toute sécurité - Densité des débris plastiques flottants (micro et macro plastiques) - Indice de la Liste rouge (impact de la pollution) <p>Indicateur complémentaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tendances des pertes d'azote réactif dans l'environnement - Tendances des dépôts d'azote - Déchets solides municipaux collectés et gérés - Production de déchets dangereux - Tendances de la quantité de déchets dans la colonne d'eau, y compris les microplastiques et sur le fond marin - Indice d'eutrophisation côtière - Densité des débris plastiques - Liste rouge des écosystèmes - Pollution sonore sous-marine - Nombre, quantité/volume/concentration de pesticides hautement dangereux par type (par zone terrestre/marine) - Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées
<p>Cible 1.4. sur les systèmes efficaces d'AMCP et d'AMCE</p>	<p>Indicateur phare ou binaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3.1 Couverture des aires protégées et des AEMC <p>Indicateur de composante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couverture des aires protégées des Zones clés pour la biodiversité (KBA) - Efficacité de gestion des aires protégées (PAME) - ProtConn - Indice de connectivité des aires protégées (PARC-Connectivité) - Indicateur de connectivité de la Liste rouge des écosystèmes (en développement)

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aires protégées ayant complété une évaluation au niveau du site de la gouvernance et de l'équité (SAGE) - Indice de protection des espèces <p><i>Indicateur complémentaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclassement, réduction et dégazettement des aires protégées (PD) - Statut des Zones clés pour la biodiversité - Liste verte de l'UICN des aires protégées et conservées - Nombre d'hectares de sites désignés par l'UNESCO (sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et réserves de biosphère) - Indicateur d'efficacité de gestion des aires protégées et des AEMC (MEPCA) - Indice d'isolement des aires protégées (PAI) - Métrique du réseau d'aires protégées (ProNet) - Mesure dans laquelle les aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone (AEMC) couvrent les Zones clés pour la biodiversité importantes pour les espèces migratrices - Couverture des aires protégées et des AEMC et territoires traditionnels (par type de gouvernance) - Outil de suivi de l'efficacité de gestion de Ramsar (RMETT) - Pourcentage de réserves de biosphère ayant un résultat de conservation positif et une gestion efficace - Étendue des terres des peuples autochtones et communautés locales qui bénéficient d'une certaine forme de reconnaissance - Indice de protection des espèces - Nombre de pays mettant en œuvre des législations, politiques ou autres mesures nationales concernant le consentement libre, préalable et éclairé lié à la conservation - Liste rouge des écosystèmes - Proportion de régions écologiques terrestres, d'eau douce et marines qui sont conservées par des aires protégées ou d'autres mesures de conservation efficaces par zone
<p>Cible 1.5. sur les zones avec des niveaux de protection renforcés</p>	<p>(Mêmes indicateurs que pour la cible 1.4)</p>
<p>Cible 1.6. sur la restauration des écosystèmes</p>	<p><i>Indicateur phare ou binaire:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.2 Superficie en cours de restauration <p><i>Indicateur de composante:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étendue des écosystèmes naturels par type

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et restauration de la connectivité des écosystèmes naturels <p><i>Indicateur complémentaire:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aire de répartition des habitats - Indice des sites de rareté des espèces, zones de haute biodiversité, paysages de grands mammifères, zones de nature intacte et zones de stabilisation climatique - Augmentation de la couverture forestière secondaire naturelle - Perte annuelle de couvert forestier primaire tropical - Indice d'intégrité du paysage forestier - Indice mondial de restauration des écosystèmes - Rivières à écoulement libre - Pourcentage de paysages cultivés avec au moins 10 % de terres naturelles - Indice de résilience écosystémique bioclimatique (BERI) - Maintien prioritaire des zones intactes / de nature sauvage - Statut des Zones clés pour la biodiversité - Indice de la biodiversité des habitats - Indice de la Liste rouge - Liste rouge des écosystèmes
Cible 1.7. sur l'atteinte du Bon État Écologique (GES)	-
Cible 1.8. sur l'action 13 (changement climatique)	<p><i>Indicateur phare ou binaire:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Services totaux de régulation du climat fournis par les écosystèmes par type d'écosystème (Système de comptabilité économique environnementale) - Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui incluent la biodiversité - Inventaires nationaux de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres - Indice de résilience écosystémique bioclimatique (BERI) <p><i>Indicateur complémentaire:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Biomasse aérienne dans les forêts (tonnes/ha) - Inventaires nationaux de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres - Proportion de gouvernements locaux qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales de réduction

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	<p>des risques de catastrophe conformément aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation, des stratégies rapportées dans les communications d'adaptation et les communications nationales - Indice d'eutrophisation côtière
<p>Cible 2.1., 2.2., 2.3. sur la distribution et statut des espèces protégées, cartographie des fonds marins, partage des connaissances)</p>	<p>Indicateur phare ou binaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21.1 Indicateur sur l'information sur la biodiversité pour le suivi du cadre mondial de la biodiversité <p>Indicateur de composante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indice du statut des espèces - Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des genres et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans : (a) les politiques nationales d'éducation, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants et (d) les évaluations des élèves <p>Indicateur complémentaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Croissance du nombre d'enregistrements et d'espèces dans la base de données de l'Indice Planète Vivante - Croissance des enregistrements d'occurrence d'espèces accessibles via le Global Biodiversity Information Facility - Croissance des enregistrements d'occurrence d'espèces marines accessibles via OBIS - Proportion d'espèces connues évaluées via la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées - Nombre d'évaluations sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées - Enquête de bio-alphabétisation de l'Association mondiale des zoos et aquariums (WAZA) (alphabétisation sur la biodiversité chez les visiteurs des zoos et aquariums du monde entier) - Indice d'information sur le statut des espèces
<p>Cibles 2.4., 2.5., 2.6. sur l'arrêt des prises accessoires et pêche INN, pêche à petite échelle, aquaculture durable</p>	<p>Indicateur phare ou binaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10.1 Proportion de la surface agricole sous agriculture productive et durable - 10.2 Progrès vers la gestion durable des forêts* <p>Indicateur de composante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie forestière sous gestion durable : certification totale de la gestion forestière par le Forest Stewardship

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	<p>Council et le Programme de reconnaissance des certifications forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et statut autochtone <p>Indicateur complémentaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indice d'agrobiodiversité - Changements dans les stocks de carbone organique du sol - Indice de la Liste rouge (parents sauvages des animaux domestiqués) - Indice de la Liste rouge (espèces pollinisatrices) - Proportion de races locales classées comme étant menacées d'extinction - Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres
<p>Cible 2.7. sur l'approche écosystémique et la planification spatiale marine et côtière</p>	<p>Indicateur phare ou binaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - A.1 Liste rouge des écosystèmes - A.2 Étendue des écosystèmes naturels - 1.1 Pourcentage de terres et de mers couvertes par des plans spatiaux intégrant la biodiversité <p>Indicateur de composante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien prioritaire des zones intactes / de nature sauvage <p>Indicateur complémentaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pays utilisant les comptes du capital naturel dans les processus de planification - Pourcentage de plans spatiaux utilisant des informations sur les Zones clés pour la biodiversité - Patches d'habitats situés dans des aires marines protégées ou une gestion intégrée des zones marines et côtières (GIZC) - Autres plans de gestion spatiale (non capturés comme GIZC ou planification spatiale marine) - Nombre de pays utilisant les comptes océaniques dans les processus de planification - Proportion de superficie de bassin transfrontière avec un arrangement opérationnel pour la coopération sur l'eau - Proportion de la superficie totale des terres qui est cultivée - Étendue des écosystèmes naturels par type - Nombre de pays mettant en œuvre des législations, politiques ou autres mesures nationales concernant le consentement libre, préalable et éclairé lié à la conservation - Indice d'intégrité des écosystèmes

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
<p>Cible 2.8. sur l'intégration intersectorielle</p>	<p><i>Indicateur de composante:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pays mettant en œuvre le Système de comptabilité économique environnementale <p><i>Indicateur complémentaire:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appropriation humaine de la production primaire nette (HANPP) - Émission de CO₂ par unité de valeur ajoutée - Changement de l'efficacité d'utilisation de l'eau au fil du temps
<p>Cible 2.9. sur la gouvernance, conformité, participation</p>	<p>–</p>
<p>Cible 3.1. sur l'IMAP</p>	<p>–</p>
<p>Cible 3.2., 3.3. sur les mécanismes d'évaluation et de rapport</p>	<p>–</p>
<p>Cible 3.4. sur le développement des capacités</p>	<p>–</p>
<p>Cible 3.5., 3.6., 3.7., 3.8. sur le réseautage, sensibilisation, éducation, emploi</p>	<p>(Indicateurs similaires à ceux des cibles 2.1-2.3)</p>
<p>Cible 3.9., 3.10. sur le financement durable et la coopération internationale</p>	<p><i>Indicateur phare ou binaire:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - D.1 Financement public international, y compris l'aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes - D.2 Financement public national de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes - D.3 Financement privé (national et international) de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes <p><i>Indicateur complémentaire:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant du financement fourni par le Fonds pour l'environnement mondial et alloué au domaine focal de la biodiversité - Investissement direct étranger, aide publique au développement et coopération Sud-Sud en proportion du budget national total - Montant et composition des financements liés à la biodiversité déclarés au système de notification des créanciers de l'OCDE - Valeur en dollars de l'assistance financière et technique (y compris par la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire) engagée en faveur des pays en développement

Cibles du Post-2020 SAPBIO	Indicateurs candidats du GBF de la CDB pour Post-2020 SAPBIO
	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur en dollars de toutes les ressources mises à disposition pour renforcer les capacités statistiques dans les pays en développement - Montant des financements philanthropiques liés à la biodiversité - Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche dans le domaine de la technologie marine - Montant total des fonds approuvés pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la dissémination de technologies écologiquement rationnelles - Nombre de pays (et nombre d'instruments) ayant des programmes de paiements pour services écosystémiques <p>Indicateur phare ou binaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20.1 Nombre de pays ayant pris des mesures significatives pour renforcer le renforcement des capacités et le développement et l'accès et le transfert de technologie, et pour promouvoir le développement et l'accès à l'innovation et à la coopération technique et scientifique <p>Indicateur de composante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total du financement pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la dissémination de technologies écologiquement rationnelles <p>Indicateur complémentaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chercheurs (en équivalent temps plein) par million d'habitants - Nombre d'articles scientifiques conjoints publiés dans le Système d'information sur la biodiversité océanique par secteur - Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche dans le domaine de la technologie marine - Volume des flux d'aide publique au développement pour les bourses par secteur et type d'étude - Importations mondiales de biens de technologies de l'information et des communications présentées par les flux commerciaux bilatéraux par catégorie de biens TIC - Montant total du financement pour les pays en développement afin de promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et la dissémination de technologies écologiquement rationnelles

2.3. Comparaison entre les indicateurs liés aux actions

16. Étant donné que le GBF de la CDB n'inclut pas d'actions ni d'indicateurs conçus pour mesurer la performance des actions – ou « indicateurs de performance » – il n'est pas possible d'effectuer une comparaison directe avec le premier cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO. Cependant, comme les actions soutiennent l'atteinte de cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO, les indicateurs liés aux cibles peuvent servir de point de départ utile pour identifier des indicateurs plus spécifiques orientés vers la mise en œuvre des actions.

17. Pour faciliter ce processus, les relations entre les cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO et leurs actions de soutien ont été analysées et présentées dans le tableau 2.3, telles qu'identifiées à l'annexe III du Post-2020 SAPBIO. Ce tableau aide à illustrer quelles actions particulières soutiennent chaque cible, fournissant une cartographie claire entre les étapes concrètes et les objectifs. Il est important de souligner qu'une seule cible est souvent soutenue par plusieurs actions, et que chaque action peut à son tour contribuer à plusieurs cibles.

Tableau 2.3 Relations entre les actions et les cibles spécifiques du Post-2020 SAPBIO

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
<p>Cible 1.1.) Sur des pressions spécifiques et urgentes pesant sur les espèces et les habitats protégés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 1. Plans d'espèces et d'habitats ; • Action 2. Rétablissement des espèces ; • Action 3. Trafic maritime ; • Action 6. Contrôle des EEE ; • Action 7. Déchets ; • Action 8. EIE/ESE ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 21. Surpêche et pêche INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Pêche à petite échelle ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation de la Post-2020 SAPBIO ; • Action 29. Participation des parties prenantes ; • Action 30. Mise à l'échelle descendante et ascendante des engagements internationaux ; • Action 31. Conformité et application ; • Action 34. Suivi du Post-2020 SAPBIO ; • Action 35. Soutien au fonctionnement du SAPBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités pour le Post-2020 SAPBIO au niveau national ; • Action 37. Réseautage ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
<p>Cible 1.2. sur les espèces exotiques envahissantes, le partage de bases de données et le contrôle des voies d'introduction, ainsi que sur les impacts dans les zones les plus vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 4. Engagement concernant les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS); • Action 5. Capacité sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 6. Contrôle des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS)E ; • Action 7. Déchets ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 19. Habitats ; • Action 20. Base de données des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 1.3. sur la lutte contre la pollution, en particulier les plastiques, les fuites de nutriments et le bruit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 7. Déchets ; • Action 8. EIE/ESE ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 13. Changement climatique ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration de la biodiversité ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 39. Sensibilisation et éducation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	<ul style="list-style-type: none"> ● Action 42. Coopération
<p>Cible 1.4. sur la mise en place de systèmes efficaces d'AMCP (aires marines et côtières protégées) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM))</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Action 11. Planification spatiale ; ● Action 15. AMPCC et AEMC ; ● Action 19. Habitats ; ● Action 27. Rationalisation ; ● Action 30. Mise à l'échelle ; ● Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; ● Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ● Action 36 :Renforcement des capacités ; ● Action 40. Emploi ; ● Action 41. Financement durable ; ● Action 42. Coopération
<p>Cible 1.5. sur les zones bénéficiant de niveaux de protection renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Action 3. Trafic maritime ; ● Action 8. EIE/ESE ; ● Action 15. AMPCC et AEMC ; ● Action 25. Tourisme ; ● Action 27. Rationalisation ; ● Action 28. Volonté politique et coordination ● Action 29. Participation ; ● Action 30. Mise à l'échelle ; ● Action 31. Conformité ; ● Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO; ● Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; ● Action 36. Renforcement des capacités ; ● Action 38. Sensibilisation ; ● Action 40. Emploi ; ● Action 41. Financement durable ; ● Action 42. Coopération
<p>Cible 1.6. sur la restauration des écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Action 11. Planification spatiale ; ● Action 12. Restauration ; ● Action 17. Invertébrés ; ● Action 18. Vertébrés ; ● Action 19. Habitats ; ● Action 24. Aquaculture ; ● Action 27. Rationalisation ; ● Action 28. Volonté politique ; ● Action 29. Participation ; ● Action 30. Mise à l'échelle ; ● Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; ● Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; ● Action 36. Renforcement des capacités ; ● Action 37. Réseautage ; ● Action 40. Emploi ; ● Action 41. Financement durable ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • Action 42. Coopération
<p>Cible 1.7. sur l'atteinte du bon état écologique(BEE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 3. Trafic maritime ; • Action 4. Engagement sur des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 5. Capacité des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 6. Contrôle des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 7. Déchets ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 11. Planification spatiale ; • Action 13. Changement climatique ; • Action 14. Bon état écologique (BEE) ; • Action 18. Vertébrés ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 1.8. sur les changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 12. Restauration ; • Action 13. Changement climatique ; • Action 25. Tourisme ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
<p>Cible 2.1. sur la distribution et statut des espèces protégées du Protocole ASP/DB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 1. Plans espèces/habitats ; • Action 2. Rétablissement ; • Action 14. BEE ; • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 18. Vertébrés ; • Action 20. Base sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi ; • Action 35. Soutien ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 2.2. sur la cartographie des fonds marins, état et intégrité des habitats menacés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 1. Plans espèces/habitats ; • Action 2. Rétablissement ; • Action 14. GES ; • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 19. Habitats ; • Action 20. Base EEE ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 2.3. sur le partage des connaissances (Plateforme sur la biodiversité de la Méditerranée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 17. Invertébrés ; • Action 18. Vertébrés ; • Action 19. Habitats ; • Action 20. Base EEE ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 2.4 sur la lutte contre les captures accidentelles (by-catch) et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 7. Déchets ; • Action 21. Surpêche et INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi ; • Action 35. Soutien ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 2.5. sur les pêches à petite échelle (professionnelles et récréatives), en particulier dans les aires marines protégées (AMP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 21. Surpêche et INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 2.6. (aquaculture durable) sur une aquaculture durable et respectueuse de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 8. EIE/ESE ; • Action 11. Planification spatiale ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 2.7. sur l'approche écosystémique, et planification spatiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 3. Trafic maritime ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 11. Planification spatiale ; • Action 15. AMCP/AEMC ; • Action 19. Habitats ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 2.8. sur l'intégration intersectorielle, notamment entre le tourisme, les activités minières et le secteur de l'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 7. Déchets ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 11. Planification spatiale ; • Action 13. Changement climatique ; • Action 21. Surpêche/INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • Action 38. Sensibilisation ; • Action 39. Éducation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 2.9. sur le renforcement de la gouvernance, du conformité et de la participation des parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 3. Trafic maritime ; • Action 9. Énergie éolienne ; • Action 10. Minéraux ; • Action 15. AMPCC/AEMC ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO; • Action 35. Soutien de la mise œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 3.1. (IMAP) sur l'amélioration du programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) et son application complète</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 6. Contrôle des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 14. GES ; • Action 20. Base des données sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 21. Surpêche/INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 3.2. sur les mécanismes d'évaluation et de rapportage du Post 2020 SAPBIO</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 4. Engagement sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 18. Vertébrés ; • Action 19. Habitats ; • Action 20. Base des données sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi ; • Action 35. Soutien ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 3.3. sur les moyens d'évaluation des mécanismes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi ; • Action 35. Soutien ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 3.4. sur le développement des capacités)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 3. Trafic maritime ; • Action 5. Capacité sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 6. Contrôle des espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 8. EIE/ESE ; • Action 14. GES ; • Action 21. Surpêche/INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration de la biodiversité ; • Action 27. Rationalisation du Post 2020 SAPBIO ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
	<ul style="list-style-type: none"> • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 SAP BIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 SAPBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 39. Éducation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 3.5. sur le réseautage et partage des connaissances (ENI, espèces migratrices, AMP, BEE...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 12. Restauration ; • Action 14. BEE ; • Action 15. AMCP/AMCE ; • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 20. Base de données sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 21. Surpêche/INN ; • Action 22. Prises accessoires ; • Action 23. Petite pêche ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 29. Participation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 32. Raffinement IMAP ; • Action 33. Mise en œuvre IMAP ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
<p>Cible 3.6. sur la sensibilisation, en ciblant les décideurs, les médias et le grand public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 4. Engagement sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS); • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PAS BIO; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 3.7. sur l'intégration de la biodiversité marine dans l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 12. Restauration ; • Action 16. Plateforme biodiversité ; • Action 20. Base de données sur les espèces non indigènes (NIS) / espèces exotiques envahissantes (IAS) ; • Action 24. Aquaculture ; • Action 25. Tourisme ; • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 39. Éducation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 3.8. sur l'emploi, notamment dans le secteur public, en lien direct avec la conservation de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 31. Conformité ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 3.9.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 25. Tourisme ;

Cible spécifique du Post-2020 SAPBIO	Action(s) correspondante(s)
<p>sur le financement durable, les engagements nationaux et les sources innovantes de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 26. Intégration ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 28. Volonté politique ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO ; • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 38. Sensibilisation ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération
<p>Cible 3.10. sur la coopération internationale et l'augmentation des flux financiers Nord/Sud.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 13. Changement climatique ; • Action 19. Habitats ; • Action 27. Rationalisation ; • Action 30. Mise à l'échelle ; • Action 34. Suivi du Post 2020 PASBIO • Action 35. Soutien de la mise en œuvre du Post 2020 PASBIO ; • Action 36. Renforcement des capacités ; • Action 37. Réseautage ; • Action 40. Emploi ; • Action 41. Financement durable ; • Action 42. Coopération

3. Conclusions et recommandations

- L'analyse comparative met en évidence **que** le GBF de la CDB se concentre sur la réalisation exprimée par des buts et des cibles, tandis que la Post-2020 SAPBIO va plus loin en définissant des actions concrètes pour soutenir l'atteinte des cibles.
- En conséquence, **les indicateurs du GBF de la CDB sont directement liés à des cibles spécifiques**, servant principalement d'« **indicateurs de réalisation** ». En revanche, le premier **cadre de suivi du Post-2020 SAPBIO** se concentre sur l'identification d'« **indicateurs de performance** » qui mesurent le niveau de mise en œuvre des actions.
- Comme les actions contribuent à l'atteinte de cibles spécifiques, **les indicateurs liés aux cibles du GBF de la CDB peuvent servir de base utile pour développer des indicateurs plus spécifiques et orientés vers les actions** dans le cadre du Post-2020 SAPBIO.
- Cette approche est davantage soutenue par le fait **que la plupart des cibles du Post-2020 SAPBIO sont alignées sur les cibles du GBF de la CDB, avec quelques écarts pour les cibles spécifiques au contexte méditerranéen.**
- **Les résultats de cette analyse comparative représentent une contribution importante à l'élaboration ultérieure d'indicateurs à la fois orientés vers les cibles et vers les actions** dans le cadre du Post-2020 SAPBIO, soulignant l'importance d'assurer la cohérence et l'alignement entre les cadres stratégiques mondiaux et régionaux.
- **Dans la prochaine étape, les indicateurs mondiaux devront être davantage affinés** pour vérifier leur applicabilité au niveau régional, tout en tenant compte de la disponibilité des données et informations nécessaires à leur calcul.

Références

1. CBD/COP/DEC/16/31 Décision adoptée à la session prolongée de la 16e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, (CdP 16) 25-27 février 2025, Rome, Italie.
2. CDB, [Décision 15/5, adoptée à la 16e Conférence des Parties \(CdP 16\) tenue en 2022](#) à Cali, Colombie
3. PNUE/PAM - SPA/RAC, 2021. Stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone en Méditerranée. Éd. SPA/RAC, Tunis : 47 pp + Annexe
4. PNUE/MED IG.25/27. Décision IG.25/12 Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne
5. PNUE/MED IG.26/22. Décision IG.26/5 Aires Spécialement Protégées (ASP), Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) et Restauration des écosystèmes
6. PNUE/MED WG.620/Inf.25, Cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective de la Stratégie d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO), Réunion des Points focaux du PAM, Athènes, Grèce, 16-19 2025.